

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GIRONCOURT-SUR-VRAINE

A GIRONCOURT-SUR-VRAINE, le 27 Mars 2023

2 rue Henri de La Vaulx

88170 GIRONCOURT-SUR-VRAINE

Tél. : 03 29 94 41 84

Fax : 03 29 94 44 28

Email : MAIRIE-GIRONCOURT-SUR-VRAINE@wanadoo.fr

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles
du Compte Financier Unique 2022

Art.L2313-1 du CGCT modifié par l'Art.107 de la loi NOTRe

COMMUNE DE GIRONCOURT SUR VRAINE

Le Compte Financier Unique 2022 de la commune de GIRONCOURT SUR VRAINE présente les réalisations de l'exercice, en dépenses comme en recettes. Il retrace l'exécution de l'année budgétaire passée, contrairement au budget primitif qui formalise la prévision pour l'exercice à venir.

Le présent document a pour vocation d'expliquer et d'analyser le Compte Financier Unique 2022.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Les Dépenses

1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses à caractère général s'élevaient en 2021 à 315 259.67 € contre 389 532.45 € en 2022, soit une hausse en pourcentage d'environ 23.55 % représentant la somme de 74 272.78 € € qui se justifie par une participation financière de la commune au budget du lotissement du Gros Mey de 7 042.51 €, mais également une hausse des dépenses d'électricité, de maintenance, de formation du personnel communal, de rémunération d'intermédiaires (honoraires de notaires, géomètres), et du prix des repas de la cantine et garderie scolaire.

2. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses en personnel représentaient en 2022, 422 303.60 € contre 437 582.58 € en 2022, soit une hausse en pourcentage de 5.02 % représentant la

somme de 22 708.42 € qui s'explique par plusieurs changements d'échelon en 2022, une augmentation du régime indemnitaire, des arrêts de maladie supérieurs en 2021 et surtout deux embauches temporaires dans le service du périscolaire afin de palier à la lourdeur du protocole imposé par le COVID.

3. Les subventions et participations (chapitre 65)

107 972.60 € étaient prévus, 107 057.99 € ont été dépensés, soit une réalisation à hauteur de 99.15 %. Ces dépenses sont essentiellement composées par la participation annuelle au Service Incendie pour 32 179.60 €, une participation financière au lotissement Le Gros Mey pour 7 042.51 € et enfin 16 400.00 € de subventions versées à nos associations.

4. Les charges financières (chapitre 66 et 16)

Les intérêts des emprunts ne sont plus que de 8 474.71 €.

B) Les recettes

1. La fiscalité

Les produits des impôts et taxes sont moindres qu'en 2021. 804 917.25 € en 2021 contre 675 211.54 € en 2022. La taxe foncière était de 149 465.00 en 2021 contre 141 498.00 en 2022.

2. Les dotations et participations

Pas de dotation de solidarité rurale en 2022, contre 9 000.00 € en 2021, mais une dotation de compensation de la taxe professionnelle de 3 345.00 €, contre 0 € en 2021. Une baisse conséquente de la dotation de compensation au titre des exonérations de taxe foncière qui est passée de 103 798 € en 2022 en lieu et place de 202 033.00 € en 2021.

3. Les produits de services (chapitre 70)

Les produits des services évalués à 47 151.80 € ont permis d'encaisser en réalité 59 132.78 € grâce aux ventes des coupes de bois pour 4 596.99 €, des cartes de pêche (4 990.74 €) , mais également grâce aux recettes de la régie de Cantine/Garderie (25 512.86 €), à l'indemnité de compensatrice versée par la Poste pour l'agence postale communale (14 508.00 €) et enfin grâce aux participations scolaires des enfants des communes extérieurs scolarisés dans nos écoles (4 757.55 €).

II La section d'investissement

A) Les Dépenses

1 073 081.00 € de dépenses prévues pour 664 990.21 € de réalisées, soit un pourcentage d'environ 62 %.

263 335.77.00 € avaient été prévus pour les participations syndicales au Syndicat d'électrification des Vosges dans le cadre d'enfouissement de réseaux secs. Ces participations ont été moindres, la commune n'a versé que 157 967.01 €.

Le marché de travaux de voirie lancé en 2022 pour la réfection de la partie haute de la Grand 'Rue et de la rue Zeller n'a pu démarrer en 2022 pour indisponibilité de l'entreprise, seuls 41 949.50 € ont été dépensés sur ces travaux.

De même que la commune avait prévus 133 403.09 € pour l'acquisition de terrains. Ces terrains ont bien été achetés, mais pour des raisons de retard dans la rédaction des actes notariaux, les paiements n'ont eu lieu qu'en début d'année 2023, d'où la nécessité de reportés ces crédits sur l'exercice 2023.

B) Les recettes

681 024.62.00 € de recettes d'investissement inscrites (déduction faite de l'article 021 « virement à la section d'investissement » de 392 056.38 €) pour 638 223.68 € de recettes reçues (93.71 % de réalisé).

Conclusion :

Le **Compte Financier Unique 2022** de la commune dégage un petit déficit d'investissement de **26 766.53 €** qui s'explique essentiellement par le fait que d'importants travaux viennent seulement de se terminer et que les subventions ne sont pas encore toutes versées.

Le Maire,

Joël BRESSON

